


Informations de base	
<b>2008/0155(CNS)</b> CNS - Procédure de consultation Règlement	Procédure terminée
Régime commun d'échanges pour l'ovalbumine et la lactalbumine (abrog. règlements (CEE) n° 2783/75 et 4001/87). Codification  Abrogation <a href="#">2013/0063(COD)</a>  <b>Subject</b>  3.10.03 Commercialisation et échanges des produits agricoles et des animaux 3.10.05.03 Oeufs et volaille	

Acteurs principaux				
Parlement européen	<b>Commission au fond</b>		<b>Rapporteur(e)</b>	<b>Date de nomination</b>
	<b>JURI</b> Affaires juridiques		WALLIS Diana (ALDE)	25/06/2008
Conseil de l'Union européenne	<b>Formation du Conseil</b>		<b>Réunions</b>	<b>Date</b>
	Affaires économiques et financières ECOFIN		2954	2009-07-07
Commission européenne	<b>DG de la Commission</b>		<b>Commissaire</b>	
	Agriculture et développement rural		FISCHER BOEL Mariann	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
29/07/2008	Publication de la proposition législative	COM(2008)0488 	Résumé
09/10/2008	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
15/12/2008	Vote en commission		Résumé
17/12/2008	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	<a href="#">A6-0510/2008</a>	
13/01/2009	Décision du Parlement	<a href="#">T6-0002/2009</a>	Résumé
13/01/2009	Résultat du vote au parlement		
07/07/2009	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
07/07/2009	Fin de la procédure au Parlement		
14/07/2009	Publication de l'acte final au Journal officiel		

--

Informations techniques	
Référence de la procédure	2008/0155(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Codification
Instrument législatif	Règlement
Modifications et abrogations	Abrogation <a href="#">2013/0063(COD)</a>
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 026 Traité CE (après Amsterdam) EC 308 Traité CE (après Amsterdam) EC 089 Traité CE (après Amsterdam) EC 087
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	JURI/6/65775

Portail de documentation				
<b>Parlement Européen</b>				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		<a href="#">A6-0510/2008</a>	17/12/2008	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		<a href="#">T6-0002/2009</a>	13/01/2009	<a href="#">Résumé</a>
<b>Commission Européenne</b>				
Type de document	Référence	Date	Résumé	
Document de base législatif	<a href="#">COM(2008)0488</a> 	29/07/2008	<a href="#">Résumé</a>	

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Parlements nationaux	<a href="#">IPEX</a>	
Commission européenne	<a href="#">EUR-Lex</a>	

Acte final	
<a href="#">Règlement 2009/0614</a> <a href="#">JO L 181 14.07.2009, p. 0008</a>	<a href="#">Résumé</a>

## **Régime commun d'échanges pour l'ovalbumine et la lactalbumine (abrog. règlements (CEE) n° 2783/75 et 4001/87). Codification**

2008/0155(CNS) - 07/07/2009 - Acte final

OBJECTIF : codification du règlement (CEE) n° 2783/75 concernant le régime commun d'échanges pour l'ovalbumine et la lactalbumine.

ACTE LÉGISLATIF : Règlement (CE) n° 614/2009 du Conseil concernant le régime commun d'échanges pour l'ovalbumine et la lactalbumine (version codifiée).

CONTENU : l'objet du présent règlement est de codifier le règlement (CEE) n° 2783/75 concernant le régime commun d'échanges pour l'ovalbumine et la lactalbumine. Le nouveau règlement se substitue aux divers actes qui y sont incorporés ; il en préserve totalement la substance et se borne donc à les regrouper en y apportant les seules modifications formelles requises par l'opération même de codification.

ENTRÉE EN VIGUEUR : 03/08/2009.

## **Régime commun d'échanges pour l'ovalbumine et la lactalbumine (abrog. règlements (CEE) n° 2783/75 et 4001/87). Codification**

2008/0155(CNS) - 13/01/2009 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 454 voix pour, 10 voix contre et 14 abstentions, une résolution législative approuvant, suivant la procédure de consultation, la proposition de règlement du Conseil concernant le régime commun d'échanges pour l'ovalbumine et la lactalbumine (version codifiée).

Le rapport avait été déposé en vue de son examen en séance plénière par Mme Diana **WALLIS** (ADLE, UK), au nom de la commission des affaires juridiques.

La proposition a été approuvée telle qu'adaptée aux recommandations du groupe consultatif des services juridiques du Parlement européen, du Conseil et de la Commission.

## **Régime commun d'échanges pour l'ovalbumine et la lactalbumine (abrog. règlements (CEE) n° 2783/75 et 4001/87). Codification**

2008/0155(CNS) - 29/07/2008 - Document de base législatif

OBJECTIF : codification de la législation concernant le régime commun d'échanges pour l'ovalbumine et la lactalbumine.

ACTE PROPOSÉ : Règlement du Conseil.

CONTENU : l'objet de la présente proposition est de procéder à la codification du règlement (CEE) n° 2783/75 concernant le régime commun d'échanges pour l'ovalbumine et la lactalbumine. Le nouveau règlement se substituera aux divers actes qui y sont incorporés ; il en préserve totalement la substance et se borne donc à les regrouper en y apportant les seules modifications formelles requises par l'opération même de codification.